



ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 11 DECEMBRE 2002

Avant tout : Votez !

Aujourd'hui plus que jamais, même dans notre Groupe, nul n'est à l'abri d'une injustice, de l'arbitraire, de menaces individuelles. De la discrimination au harcèlement, de la précarité au licenciement, les Conseils de prud'hommes sont souvent le dernier recours des salariés, pour faire valoir leurs droits. Le renouvellement des conseils prud'homaux est donc un rendez-vous qu'aucun salarié n'a le droit d'ignorer !

Le Conseil des Prud'hommes

Il en existe forcément un proche de votre lieu de travail, pour trancher les litiges entre vous et votre employeur à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture de votre contrat de travail. Composé de quatre conseillers - deux salariés et deux patrons - le bureau de jugement n'est pas toujours neutre ; les élus patronaux n'oublient jamais les intérêts des employeurs. Il est donc fondamental d'avoir, face à eux, des élus salariés compétents et motivés.

Voter : une nécessité !

Il appartient donc à tous les salariés d'aller voter le 11 décembre pour choisir des conseillers salariés, femmes et hommes, qui s'engagent à les défendre sans concession. C'est à cette nécessité que répondent les listes de l'*Union Syndicale Groupe des Dix – Solidaires* qui sont au nombre de 175 et couvrent déjà aujourd'hui 30 % de l'électorat national par le biais des 32 organisations nationales qui la constituent, avec notamment le Syndicat Unifié Caisses d'Épargne, le Syndicat National Autonome de la Banque de France et le Syndicat National des Journalistes.

Un homme seul est toujours en mauvaise compagnie !

Parce qu'en France le taux de syndicalisation est le plus bas de l'union européenne, il est essentiel que la participation aux élections prud'homales soit forte. Un message sans ambiguïté sera ainsi envoyé au patronat, de Caisse d'épargne ou d'ailleurs et la légitimité des Prud'hommes renforcée. L'individualisme encouragé par les patrons, met en péril la notion d'intérêt collectif alors que seule l'organisation collective permet aux individus de progresser durablement et de se défendre efficacement.

Le 11 décembre 2002, tous ensemble, votons !

*Notre syndicalisme choisit clairement
le droit des salariés contre celui des profits.
Partout où elles sont présentes,
votez pour les listes
Groupe des 10 "Solidaires"*

Le secrétariat national
Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

